

UNION DE PROPRIETAIRES
Edition Quotidienne
PUBLICATIONS...
L'abonnement...
Le Numéro



UNION DE PROPRIETAIRES
Edition Hebdomadaire
PUBLICATIONS...
L'abonnement...
Cinq sous

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTÉRATURE.

PRO ARIS ET FOCIS

SCIENCES, ARTS.

1er Septembre 1827.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 30 NOVEMBRE 1909

83me Année

COUR D'ASSISES DE LA SEINE. LES DEBATS DE L'AFFAIRE STEINHEIL

Septième Audience.

Paris, 11 novembre.
Suite.
—Ma fille y était, que voulez-vous que j'y fasse!
—Mais l'aider à aller auprès des corps des siens. Ainsi, pendant ces trois heures, Mme Steinheil ne vous a pas parlé de sa douleur, ne vous a pas dit de l'aider à aller près des siens? Dites donc, madame Wolff, vous adorez votre fils Alexandre; si on vous disait qu'il est mort dans la salle à côté, si malade que vous ne savez pas d'un bond?
—Oh! ceci est tout à fait tendancieux, s'écrie Me Aubin; je proteste.
—Et moi je persiste dans ma question.
Sans résultat, d'ailleurs.
—Etes-vous sortie dans la journée? continue le président.
—Je ne me rappelle pas.
—A-t-on téléphoné le lendemain matin?
—Je ne me rappelle pas.
—N'avez-vous pas dit à Mme Steinheil: "Il faut dire quelques mots à Remy pour le rassurer?"
—Je ne me rappelle pas.
—Qu'avez-vous fait le lendemain?
—Je ne me rappelle pas.
Elle ne se rappelle qu'une chose, cette bonne Mariette, c'est son retour de Louvière, au Vert-Logis, les journalistes sont commotés à revenir.
—Des journalistes? s'écrie-t-elle, du ton le moins flatteur, il y en avait partout: dans le jardin, dans la chambre, dans les corridors, dans la cuisine, partout! (Logne hilarité.)
Rapidement, on évoque l'histoire de la peste, puis on en revient à la nuit des veaux. Mariette est invitée à passer le thé par la fenêtre de la bibliothèque.
—N'avez-vous pas, demande le président, cherché à entendre ce qu'on disait?
—Jamais, je n'ai pas cette habitude-là.
—On a dit que vous étiez inquiète et cherchiez à entendre?
—Méfiez-vous donc en face de ceux qui disent cela, que les déments.
—C'est ce que je ferai tout à l'heure. (Sensation.) Avez-vous longuement regardé votre mari?
—Je la regarde toujours avec plaisir.
—Et l'avez-vous embrassée, longuement, sans un mot?
—Je ne me rappelle pas.
—Ne vous a-t-on pas appelée plus tard, quand elle était couchée?
—Si, elle était dans son lit. Elle était si déprimée qu'on la retournait comme un enfant. Alors, elle me demanda de la strychnine. Je lui ai répondu: "Mais non! mais non!" Barby était là. Je lui ai dit: "F... moi le camp!"
—Mme Steinheil a avoué qu'elle vous avait dit: "Si je suis arrêtée, que feras-tu? et vous auriez répondu: je n'en ai rien."
—Nier! et que voulez-vous que je nie! je n'ai rien à nier, moi.
—Et dans votre cuisine, vous n'avez pas voulu vous tuer?
—Moi! jamais de la vie pour quoi me tuer?
—Saviez-vous que Mme Steinheil venait de dénoncer votre fils comme assassin?
—Non.
—Avez-vous dit à Mme Ohnbrier que pour vous asphyxier vous aviez coupé le tuyau du gaz?
—Non.
—Et fait sortir le chien pour qu'il ne meure pas avec vous?
—Le chien est sorti, parce qu'il faisait trop chaud.
—Vous n'avez pas dit, en montrant votre revolver: "C'est ma dernière planche de salut?"
—Non, je le dément, faites-le voir.
—C'est ce qu'on va faire. (Sensation.)

ont été entendus hier, devant elle, et qu'il est établi aujourd'hui, qu'à aucun moment un journaliste ne lui a suggéré pareille idée.
—Je voudrais bien, s'écrie Albert Wolff, qu'on m'amène celui qui a osé dire qu'on m'avait vu avec de l'argent après le crime.
—On le connaît, répond sa sœur.
Après quelques mots de la comtesse de Toulogot, à qui Mme Steinheil montra la perle dans le portefeuille, on entend Mme Prévost.
Mme Prévost explique que si elle prête son nom pour la location du Vert-Logis, c'est qu'elle croyait réellement à tante Lilly, sœur naturelle de Mme Lefevre, ou tante Berthe qui ne voulait pas la voir ailleurs.
Mme Steinheil se plaignait souvent que sa mère lui coûtait trop cher, mais l'expression de "braguet" qu'on lui prête est trop brutale.
M. de Balincourt
M. de Balincourt raconte comment il fit dans le Métro la connaissance de Mme Steinheil. Et comme le président veut le presser sur ses visites au Vert-Logis: "Vous me permettez, dit-il, de ne pas répondre à cette question de vie privée."
—Mme Steinheil vous a dit qu'elle n'aimait pas son mari.
—Je ne me souviens pas.
—Vous avez dit du ménage que c'était la misère parée.
—C'est possible.
Et soudain, c'est une brusque émotion. Tout le monde est debout, puis un silence profond d'appréhension.
Droit, la figure énergique barrée d'une forte moustache, très simple et très digne, un homme s'avance à la barre.
—M. Borderel, appelle l'huisier.

lentement, d'une voix grave, le témoin commence.
—Tant de choses inexactes ont été dites et tout est prouvé, que je suis presque heureux de cette occasion de m'expliquer publiquement.
"En février 1908, j'ai, chez des amis, fait la connaissance de Mme Steinheil. Je tiens à le dire, je ne lui ai fait en tout que cinq ou six visites.
"J'ai, dès le début, été très étonné de la très grande liberté dont pouvait user Mme Steinheil. Elle me dit qu'elle avait entre son mari et elle un désaccord qui rendait la vie commune impossible, et qu'elle était depuis longtemps divorcée, si elle n'avait craint le scandale dont aurait souffert sa fille.
"Naturellement, il fut question de mariage entre nous. Dès la première fois, je l'avertis de la façon la plus formelle que j'adorais mes enfants et que, jamais, je ne leur donnerais une seconde mère. En tout cas, neuf ans devaient s'écouler avant la majorité de mon dernier enfant, et, jusque-là, aucun projet de ce genre ne pouvait être envisagé.
"Bientôt mes enfants apprirent cette liaison. Je faillis perdre leur affection, et je résolus de rompre."
Le Président.—Le 30 mai 1908, Mme Steinheil ne vous téléphona-t-elle pas?
—Si, j'entrevins vaguement ces mots: "J'entends votre voix, ça me suffit." Puis, dans l'appareil résonna un rire clair, jeune, cristallin.
—Et le lendemain?
—Le lendemain, je reçus un télégramme du comte d'Arion m'apprenant le terrible malheur. J'étais tellement ému, que je ne lus que le nom de M. Steinheil. A ce moment, un docteur terrible effleura mon esprit. Je crus à un drame, et je me précipitai chez mon ami M. Marria. Lui, plus calme, m'apprit tout, et quand je sus que Mme Japy, elle aussi, avait succombé, je respirai. Ce n'était qu'un crime vulgaire. J'accourus à Paris.
"Pourtant, des accusations effroyables s'accablèrent contre elle. Alors, je lui fis savoir par M. Marria que, pour éviter tout scandale à cause de mes enfants, je ne la reverrais que quand elle se serait entièrement disculpée."
"J'espérais qu'on ne saurait rien de ses relations. Il lui plut de donner moi son nom aux jour-

naux. Le lendemain, spontanément, je me présentai chez le juge d'instruction.
"On précise quelques points. Mme Steinheil, quand M. Borderel lui parla de l'impossibilité d'un mariage, a-t-elle répondu: "Attendons les événements?"
—C'est possible, répond le témoin.
Autre point plus important. Mme Steinheil a-t-elle accusé son mari de meurtres infâmes, l'infamie qualifiée de "sailland" ?
Une discussion vive s'engage. M. Borderel reconnaît avoir employé le mot, mais proteste avec énergie contre le juge d'instruction André qui, malgré sa défense, s'obstina à maintenir ce mot dans la déposition.
En tous cas, si le mot a été employé par lui, il n'est pas sorti de la bouche de Mme Steinheil.
Le président.—Quand vous avez reçu le télégramme du comte d'Arion, ne vous êtes-vous pas écrié: "Ah! la malheureuse, pourra quelle n'y soit pour rien!"
—Oui, j'ai en ce cri.
Me Aubin.—Et vous avez cru ensuite à son innocence? Y croyez-vous encore?
—Absolument.
Le président.—Vous vous êtes plaint, madame, de n'avoir jamais été confrontée avec M. Borderel. Le voilà; avez-vous quelque chose à dire?
—Bien.
M. Martin, ami de M. Borderel, confirme la déposition précédente.
—J'ai, dit Mme Steinheil, à demander pardon à M. Martin de ce que je me suis oubliée à dire l'autre jour et qui est en exact de tous points.
—J'attendais cela de vous, madame, répond M. Martin, car je suis sûr que vous ne l'avez pas oublié, j'ai été un des seuls à venir à vous quand tous vous abandonnaient.
—Je vous remercie encore.
Avec Mlle Vogler, on se chamailla ferme.
Mlle Vogler maintient que Mme Steinheil, chez le comte d'Arion, simulait la maladie, les crises, pressait mal la température, etc...
Me Antony Aubin, alors, lit du témoin une lettre où il offre à Mme Steinheil son témoignage pour "prouver au besoin combien vous avez souffert par la fièvre et les nuits d'insomnie."
—Je n'aurais pas à dire la vérité à Mme Steinheil; ici, je parle sous la foi du serment.
Elle confirme que, lorsqu'elle montra à Mme Steinheil la tache de l'édredon, celle-ci s'écria: "N'en parlez pas à la justice, cela ferait plus de bruit que cela ne vaut."
Le comte d'Arion, chez qui Mme Steinheil fut transportée, déclare croire à son innocence.
Mme Touza affirme qu'une amie de Mme Japy, chez elle, devant de nombreux témoins, déclara qu'avant de partir pour Paris, Mme Japy exprima sa crainte d'être assassinée.
Et l'audience, enfin, est renvoyée à aujourd'hui.
FÉLIX BELLE.

LE REQUISITOIRE
La question de complicité — L'abandon du parricide
HUITIÈME AUDIENCE
Paris, 12 novembre:
Deux faits capitaux ont marqué l'audience d'hier:
Le président a posé la question de complicité:
L'avocat général a abandonné l'accusation de parricide.
Faire ressortir la gravité de pareilles décisions serait, j'imagine, superflu. Il faut le reconnaître, quelques terribles terribles que soient les charges qui pèsent sur elle, quelque impression qui se dégage des débats, il est certain que beaucoup encore hésiteraient à répondre en toute conscience: "Oui, cette femme est l'auteur principal du meurtre de sa mère et de son mari." Mais qu'elle se connaisse tout au moins le ou les auteurs, pour ne pas dire les co-auteurs; qu'elle ait volontairement égaré la justice, qu'on se moque, et selon la si vivante expression populaire, "elle soit dans le coup," cela semble se contraindre singulièrement moins difficile à admettre.
Et cela c'est la complicité.
Or, il ne faut pas l'oublier, les jurés n'ont pas besoin de "preuves." Le code d'instruction criminelle est formel: ils doivent "se décider d'après leur intime conviction."
Et c'est pourquoi l'adjonction du président de Valles peut être décisive.
De même, la décision de M. l'avocat général répond à une préoccupation certaine de l'opinion publique. Qu'un mari tue sa femme, qu'une femme tue son mari, ce sont là drames devenus, si j'ose dire, d'usage presque courant. Mais assassiner sa propre mère, la conscience se cabre devant la monstruosité de pareil crime, lorsque surtout — et c'est le cas — l'intérêt n'en apparaît pas démontré.
Quelle est dès lors l'hypothèse de l'accusation? La voici d'un mot.
Qu'un matin, M. Steinheil soit trouvé mort et sa femme vivante, et, étant surtout donné ce que l'on savait de ses sentiments envers son mari, Mme Steinheil était immédiatement soupçonnée, peut-être arrêtée. Qu'un contraire, la mère et la fille, Mme Japy et Mme Steinheil, soient un matin trouvées toutes deux également ligotées, chacune sur son lit, tout soupçon ne pouvait que s'évanouir, c'était l'alibi moral, l'alibi de la mère. Et c'est pourquoi Mme Japy aurait été amenée à la conciliation.
Dès lors quel est le drame? L'heure venue, les criminels — M. Trouard-Riolle admet leur plierité — viennent se saisir de Mme Japy. Mais sa bruit les trahit. M. Steinheil a entendu: d'un geste il rejette les couvertures et accourt. Le temps presse; en hâte on enfonce un tampon d'ouate dans la bouche de la vieille dame, déjà peut-être on lui serre une cordelette autour du cou et l'on s'élançe au devant du mari. Faible et peureux, il est étranglé sans résistance. Et l'on revient à la mère. Dans la précipitation, le tampon avait été trop enfoncé, le tégument avait obstrué la gorge, elle était morte étouffée. Alors on met on si elle y était déjà, on serre la cordelette autour de son cou; pour ajouter l'étranglement à l'étouffement, soigneusement, trop soigneusement, on ligote à ses tourments Mme Steinheil, et le ou les complices disparaissent.
Telle est d'un mot la thèse indiquée hier par M. Trouard-Riolle. Il la développera aujourd'hui, établira sur quelles bases elle entend l'asseoir. C'est là ce qu'il importe d'attendre.
Dès maintenant, pourtant, il est impossible de ne pas remarquer qu'elle apparaît corroborée par certaines déclarations des témoins. Ainsi M. le docteur Balazard établit dans son rapport que Mme Japy a succombé par suffocation plutôt que par strangulation; et que sa mort aurait précédé légèrement celle de M. Steinheil; ainsi s'expliquerait aussi que M. Steinheil ait été trouvé hors de son lit.
Et il n'est pas jusqu'à une autre constatation qui m'apparaît singulièrement troublante.
M. le docteur Balazard a établi que la tache de pastel relevée sur la jambe de l'accusée était de nature identique à celle qui marquait l'un des doigts de M. Steinheil. Or le malheureux peintre est étrangement à genoux. Sa main tendue se trouve donc naturellement à la hauteur de haut de genou de ses assaillants. Cela expliquerait la coïncidence de ces deux taches de nature identique, celle de son doigt, celle de la jambe de l'accusée?
Mais, dira-t-on, il faudrait alors admettre que celle-ci était nue, comme Courtois et Bonard dans le meurtre Remy. Peut-être l'avocat général répondra-t-il aujourd'hui que, sans être nue, les criminels pouvaient être simplement vêtus d'un unique costume facile à faire disparaître ensuite, afin d'éviter ainsi qu'au cune trace suspecte pût être relevée sur le linge couvrant et que, par un pli de ce vêtement, la main du mourant a pu atteindre la jambe et la marquer ainsi; peut-être même dira-t-il que qu'il se veillait, le lundi après le crime, elle fut en proie à deux crises d'hallucination telles qu'il fit par deux fois appeler le docteur Achery.
Tout cela évidemment n'est

qu'hypothèses, aussi bien si, de prime abord, il peut être intéressant de les relever, importent-ils avant tout d'attendre les explications qu'avec sa berte et logique parole donnera aujourd'hui M. l'avocat général.
LES DERNIERS TEMOINS
M. Bornèque
Journée particulièrement calme hier. Les grands rôles étaient finis; aussi bien le public était-il singulièrement moins nombreux.
Le premier témoin entendu est l'oncle de l'accusée, M. Bornèque; il dépose sur la situation financière de M. et de Mme Japy, et sur la somme qui devait revenir à Mme Steinheil à la mort de sa mère.
Après le décès de son mari, Mme Edouard Japy avait un peu fruit portant sur des actions, des ordres et sur une propriété dont elle continua l'exploitation. Celle-ci n'ayant pas donné les résultats attendus, la propriété fut vendue. Bref, à la mort de sa mère, Mme Steinheil devait toucher une somme d'environ 57,000 francs.
M. Bornèque déclara ensuite qu'à raison de son état de santé, Mme Japy, dont le retour à Paris était décidé en mai, préférait descendre impasse Kossis. Quant à l'affection de Mme Steinheil pour sa mère, il en est convaincu; dans les discussions d'intérêt, c'est toujours elle qui préchait la conciliation.
Me Aubin.—M. Edouard Japy l'accusation me force à poser cette question: n'avait-il pas pris l'habitude de boire?
—Même; et, à la suite de ses débuts industriels, il s'était mis à boire au point d'en devenir alcoolique.
Me Aubin.—La Streté a dit, en effet, dans son enquête, que Mme Steinheil était fille d'alcoolique.
—Son grand-père maternel l'était.
M. Herr
M. Herr, ingénieur et beau-frère de Mme Steinheil, confirme que dans les discussions d'argent Mme Steinheil s'efforçait toujours d'amener la conciliation. Lui aussi croit à l'affection de Mme Steinheil pour sa mère, et lui comme les siens lui ont conservé la leur et l'orient innocent. S'ils ne sont pas allés la voir à Saint-Lazare, c'est qu'elle ne voulait recevoir que sa fille.
M. Vial
M. Vial est l'expert à qui incombe la tâche plutôt délicate d'établir quelle somme pouvaient bien posséder les époux Steinheil à la date du 30 mai 1908.
Du 1er janvier au 30 mai 1908, ils ont encaissé 16 170 fr. 10 et dépensé 12 849 fr. 40. Ils ne devaient donc avoir le 30 mai que 3 320 fr. 70.
Pourtant, sans rien toucher, ils ont dépensé jusqu'au 22 janvier 1908, 1 273 fr. 95. Il faut donc l'ajouter aux 16 170 fr. 10. En sorte qu'on peut estimer à 4 594 fr. 65 la somme qu'ils possédaient le 30 mai.
En somme, la fortune actuelle de Mme Steinheil s'élève à environ 91,000 fr., rapportant de 3 à 4,000 fr. de rente.

M. Joseph Buisson
M. Buisson, oncle de l'ex-fiancée de Mlle Marthe, était l'associé de Mme Steinheil dans une Société de céramique, pour laquelle le peintre devait verser 5,000 fr. dans l'année.
Il déclare que s'il a conseillé à son frère de rompre, c'est à cause des scandales révélés, non pas croyant à la culpabilité de Mme Steinheil.
M. Boswillwald
M. Boswillwald, architecte et inspecteur des monuments historiques, vieil ami de M. Steinheil, dont il fait les plus grands éloges; appelé le matin de la découverte du crime près de Mme Steinheil, il la trouva dans un état de maladie qu'il considéra comme très sinistre. Une nuit qu'il se veillait, le lundi après le crime, elle fut en proie à deux crises d'hallucination telles qu'il fit par deux fois appeler le docteur Achery.

M. Thirion
M. Thirion, qui fut modèle chez M. Steinheil, raconte que le malheureux peintre était profondément triste, si triste qu'il rêvait de mourir. Il voulait à tout prix assurer la situation de sa fille. Et quand il lui annonça ses fiançailles, il ajouta: "Maintenant, je puis mourir." Il semblait se débattre de plus en plus de son intérieur. Un soir, après une des dernières séances, il lui dit: "A bon, nous ne nous reverrons plus." Il éprouvait des somnolences irrésistibles, déclarait que le matin ses paupières étaient si lourdes qu'il pouvait à peine les ouvrir.
Et M. Thirion de raconter une anecdote plutôt amusante. Malheureusement, le témoin joint d'une superbe barbe de patriarche et la moitié des mots se perdent dans ces mots de bigre.
On comprend vaguement qu'il s'agit de certain député que Mme Steinheil invita à dîner pour lui laver la tête. "Ah! ce qu'elle l'a bien assés!" disait le lendemain le peintre encore en admiration.
Mais quel député?... Hélas! l'histoire ne le connaît jamais. Son nom ne franchit pas la barbe de neige.
—Après tout, il n'est peut-être plus réin, lance M. Antony Aubin en manière de consolation.
Et l'irrésistible bon rire de la salle semble gagner Mme Steinheil elle-même, qui s'enfonce précipitamment la tête dans son mouchoir.
FÉLIX BELLE.

Les confrontations.
Elles sont courtes, mais émouvantes, les confrontations.
M. Barby est le premier rapporté.
—Avez-vous dit, demande Mariette, que Mlle Marthe n'a pas osé boire mon thé, de peur d'être empoisonnée?
—Elle l'a dit.
—Je vous en donne le démenti.
Et voici Mme Chabrier à la barre. Elle aussi maintient et le revolver et les aveux de suicide de Mariette.
—Je vous en donne le démenti, s'écrie-t-elle à nouveau.
Et c'est au tour de M. de La Broÿère d'être rapporté à la barre. Mariette lui reproche d'avoir voulu la faire fuir à l'étranger en la menaçant d'arrestation.
—C'est faux, répond M. de La Broÿère, la vérité est plus drôle: elle est, cette vérité, que, depuis l'arrestation de Mme Steinheil, Mariette Wolff et son fils avaient inventé une petite industrie. Ils ne dissimulaient plus rien sans être payés, et payés très cher. Alors, entre le "Journal" et le "Matin" s'était établie une concurrence! A qui paierait le plus cher. C'est pour l'éloigner des journalistes, que j'avais proposé à Mariette d'aller habiter aux environs.
Pour finir, le président interroge à nouveau Mariette Wolff; ce dernier interrogatoire, on a pu le lire au débat de ces lignes. Il fut tragique.
Alexandre Wolff.
Au milieu d'une véritable rumeur de curiosité, Alexandre Wolff s'avance à la barre.
C'est un grand garçon, blond, qui paraît d'une force herculéenne.
Le président.—Est-ce que Mme Steinheil ne vous tatoyait pas?
—Quelquefois, pas toujours.
—Est-ce qu'elle ne vous embrassait pas aussi?
—Si, quelquefois, au nouvel An.
Rapidement, Alexandre Wolff rapporte son arrestation, sa confrontation avec Mme Steinheil, les rétractations de celle-ci, sa mise en liberté.
—Elle a reconnu que j'étais innocent, et que c'était les journalistes qui l'avaient fait m'assouser.
"Oui" essaye de répéter Mme Steinheil; mais l'essai est malheureux. Notamment, le président rappelle que tous les journalistes

ont été entendus hier, devant elle, et qu'il est établi aujourd'hui, qu'à aucun moment un journaliste ne lui a suggéré pareille idée.
—Je voudrais bien, s'écrie Albert Wolff, qu'on m'amène celui qui a osé dire qu'on m'avait vu avec de l'argent après le crime.
—On le connaît, répond sa sœur.
Après quelques mots de la comtesse de Toulogot, à qui Mme Steinheil montra la perle dans le portefeuille, on entend Mme Prévost.
Mme Prévost explique que si elle prête son nom pour la location du Vert-Logis, c'est qu'elle croyait réellement à tante Lilly, sœur naturelle de Mme Lefevre, ou tante Berthe qui ne voulait pas la voir ailleurs.
Mme Steinheil se plaignait souvent que sa mère lui coûtait trop cher, mais l'expression de "braguet" qu'on lui prête est trop brutale.
M. de Balincourt
M. de Balincourt raconte comment il fit dans le Métro la connaissance de Mme Steinheil. Et comme le président veut le presser sur ses visites au Vert-Logis: "Vous me permettez, dit-il, de ne pas répondre à cette question de vie privée."
—Mme Steinheil vous a dit qu'elle n'aimait pas son mari.
—Je ne me souviens pas.
—Vous avez dit du ménage que c'était la misère parée.
—C'est possible.
Et soudain, c'est une brusque émotion. Tout le monde est debout, puis un silence profond d'appréhension.
Droit, la figure énergique barrée d'une forte moustache, très simple et très digne, un homme s'avance à la barre.
—M. Borderel, appelle l'huisier.

lentement, d'une voix grave, le témoin commence.
—Tant de choses inexactes ont été dites et tout est prouvé, que je suis presque heureux de cette occasion de m'expliquer publiquement.
"En février 1908, j'ai, chez des amis, fait la connaissance de Mme Steinheil. Je tiens à le dire, je ne lui ai fait en tout que cinq ou six visites.
"J'ai, dès le début, été très étonné de la très grande liberté dont pouvait user Mme Steinheil. Elle me dit qu'elle avait entre son mari et elle un désaccord qui rendait la vie commune impossible, et qu'elle était depuis longtemps divorcée, si elle n'avait craint le scandale dont aurait souffert sa fille.
"Naturellement, il fut question de mariage entre nous. Dès la première fois, je l'avertis de la façon la plus formelle que j'adorais mes enfants et que, jamais, je ne leur donnerais une seconde mère. En tout cas, neuf ans devaient s'écouler avant la majorité de mon dernier enfant, et, jusque-là, aucun projet de ce genre ne pouvait être envisagé.
"Bientôt mes enfants apprirent cette liaison. Je faillis perdre leur affection, et je résolus de rompre."
Le Président.—Le 30 mai 1908, Mme Steinheil ne vous téléphona-t-elle pas?
—Si, j'entrevins vaguement ces mots: "J'entends votre voix, ça me suffit." Puis, dans l'appareil résonna un rire clair, jeune, cristallin.
—Et le lendemain?
—Le lendemain, je reçus un télégramme du comte d'Arion m'apprenant le terrible malheur. J'étais tellement ému, que je ne lus que le nom de M. Steinheil. A ce moment, un docteur terrible effleura mon esprit. Je crus à un drame, et je me précipitai chez mon ami M. Marria. Lui, plus calme, m'apprit tout, et quand je sus que Mme Japy, elle aussi, avait succombé, je respirai. Ce n'était qu'un crime vulgaire. J'accourus à Paris.
"Pourtant, des accusations effroyables s'accablèrent contre elle. Alors, je lui fis savoir par M. Marria que, pour éviter tout scandale à cause de mes enfants, je ne la reverrais que quand elle se serait entièrement disculpée."
"J'espérais qu'on ne saurait rien de ses relations. Il lui plut de donner moi son nom aux jour-

naux. Le lendemain, spontanément, je me présentai chez le juge d'instruction.
"On précise quelques points. Mme Steinheil, quand M. Borderel lui parla de l'impossibilité d'un mariage, a-t-elle répondu: "Attendons les événements?"
—C'est possible, répond le témoin.
Autre point plus important. Mme Steinheil a-t-elle accusé son mari de meurtres infâmes, l'infamie qualifiée de "sailland" ?
Une discussion vive s'engage. M. Borderel reconnaît avoir employé le mot, mais proteste avec énergie contre le juge d'instruction André qui, malgré sa défense, s'obstina à maintenir ce mot dans la déposition.
En tous cas, si le mot a été employé par lui, il n'est pas sorti de la bouche de Mme Steinheil.
Le président.—Quand vous avez reçu le télégramme du comte d'Arion, ne vous êtes-vous pas écrié: "Ah! la malheureuse, pourra quelle n'y soit pour rien!"
—Oui, j'ai en ce cri.
Me Aubin.—Et vous avez cru ensuite à son innocence? Y croyez-vous encore?
—Absolument.
Le président.—Vous vous êtes plaint, madame, de n'avoir jamais été confrontée avec M. Borderel. Le voilà; avez-vous quelque chose à dire?
—Bien.
M. Martin, ami de M. Borderel, confirme la déposition précédente.
—J'ai, dit Mme Steinheil, à demander pardon à M. Martin de ce que je me suis oubliée à dire l'autre jour et qui est en exact de tous points.
—J'attendais cela de vous, madame, répond M. Martin, car je suis sûr que vous ne l'avez pas oublié, j'ai été un des seuls à venir à vous quand tous vous abandonnaient.
—Je vous remercie encore.
Avec Mlle Vogler, on se chamailla ferme.
Mlle Vogler maintient que Mme Steinheil, chez le comte d'Arion, simulait la maladie, les crises, pressait mal la température, etc...
Me Antony Aubin, alors, lit du témoin une lettre où il offre à Mme Steinheil son témoignage pour "prouver au besoin combien vous avez souffert par la fièvre et les nuits d'insomnie."
—Je n'aurais pas à dire la vérité à Mme Steinheil; ici, je parle sous la foi du serment.
Elle confirme que, lorsqu'elle montra à Mme Steinheil la tache de l'édredon, celle-ci s'écria: "N'en parlez pas à la justice, cela ferait plus de bruit que cela ne vaut."
Le comte d'Arion, chez qui Mme Steinheil fut transportée, déclare croire à son innocence.
Mme Touza affirme qu'une amie de Mme Japy, chez elle, devant de nombreux témoins, déclara qu'avant de partir pour Paris, Mme Japy exprima sa crainte d'être assassinée.
Et l'audience, enfin, est renvoyée à aujourd'hui.
FÉLIX BELLE.

LE REQUISITOIRE
La question de complicité — L'abandon du parricide
HUITIÈME AUDIENCE
Paris, 12 novembre:
Deux faits capitaux ont marqué l'audience d'hier:
Le président a posé la question de complicité:
L'avocat général a abandonné l'accusation de parricide.
Faire ressortir la gravité de pareilles décisions serait, j'imagine, superflu. Il faut le reconnaître, quelques terribles terribles que soient les charges qui pèsent sur elle, quelque impression qui se dégage des débats, il est certain que beaucoup encore hésiteraient à répondre en toute conscience: "Oui, cette femme est l'auteur principal du meurtre de sa mère et de son mari." Mais qu'elle se connaisse tout au moins le ou les auteurs, pour ne pas dire les co-auteurs; qu'elle ait volontairement égaré la justice, qu'on se moque, et selon la si vivante expression populaire, "elle soit dans le coup," cela semble se contraindre singulièrement moins difficile à admettre.
Et cela c'est la complicité.
Or, il ne faut pas l'oublier, les jurés n'ont pas besoin de "preuves." Le code d'instruction criminelle est formel: ils doivent "se décider d'après leur intime conviction."
Et c'est pourquoi l'adjonction du président de Valles peut être décisive.
De même, la décision de M. l'avocat général répond à une préoccupation certaine de l'opinion publique. Qu'un mari tue sa femme, qu'une femme tue son mari, ce sont là drames devenus, si j'ose dire, d'usage presque courant. Mais assassiner sa propre mère, la conscience se cabre devant la monstruosité de pareil crime, lorsque surtout — et c'est le cas — l'intérêt n'en apparaît pas démontré.
Quelle est dès lors l'hypothèse de l'accusation? La voici d'un mot.
Qu'un matin, M. Steinheil soit trouvé mort et sa femme vivante, et, étant surtout donné ce que l'on savait de ses sentiments envers son mari, Mme Steinheil était immédiatement soupçonnée, peut-être arrêtée. Qu'un contraire, la mère et la fille, Mme Japy et Mme Steinheil, soient un matin trouvées toutes deux également ligotées, chacune sur son lit, tout soupçon ne pouvait que s'évanouir, c'était l'alibi moral, l'alibi de la mère. Et c'est pourquoi Mme Japy aurait été amenée à la conciliation.
Dès lors quel est le drame? L'heure venue, les criminels — M. Trouard-Riolle admet leur plierité — viennent se saisir de Mme Japy. Mais sa bruit les trahit. M. Steinheil a entendu: d'un geste il rejette les couvertures et accourt. Le temps presse; en hâte on enfonce un tampon d'ouate dans la bouche de la vieille dame, déjà peut-être on lui serre une cordelette autour du cou et l'on s'élançe au devant du mari. Faible et peureux, il est étranglé sans résistance. Et l'on revient à la mère. Dans la précipitation, le tampon avait été trop enfoncé, le tégument avait obstrué la gorge, elle était morte étouffée. Alors on met on si elle y était déjà, on serre la cordelette autour de son cou; pour ajouter l'étranglement à l'étouffement, soigneusement, trop soigneusement, on ligote à ses tourments Mme Steinheil, et le ou les complices disparaissent.
Telle est d'un mot la thèse indiquée hier par M. Trouard-Riolle. Il la développera aujourd'hui, établira sur quelles bases elle entend l'asseoir. C'est là ce qu'il importe d'attendre.
Dès maintenant, pourtant, il est impossible de ne pas remarquer qu'elle apparaît corroborée par certaines déclarations des témoins. Ainsi M. le docteur Balazard établit dans son rapport que Mme Japy a succombé par suffocation plutôt que par strangulation; et que sa mort aurait précédé légèrement celle de M. Steinheil; ainsi s'expliquerait aussi que M. Steinheil ait été trouvé hors de son lit.
Et il n'est pas jusqu'à une autre constatation qui m'apparaît singulièrement troublante.
M. le docteur Balazard a établi que la tache de pastel relevée sur la jambe de l'accusée était de nature identique à celle qui marquait l'un des doigts de M. Steinheil. Or le malheureux peintre est étrangement à genoux. Sa main tendue se trouve donc naturellement à la hauteur de haut de genou de ses assaillants. Cela expliquerait la coïncidence de ces deux taches de nature identique, celle de son doigt, celle de la jambe de l'accusée?
Mais, dira-t-on, il faudrait alors admettre que celle-ci était nue, comme Courtois et Bonard dans le meurtre Remy. Peut-être l'avocat général répondra-t-il aujourd'hui que, sans être nue, les criminels pouvaient être simplement vêtus d'un unique costume facile à faire disparaître ensuite, afin d'éviter ainsi qu'au cune trace suspecte pût être relevée sur le linge couvrant et que, par un pli de ce vêtement, la main du mourant a pu atteindre la jambe et la marquer ainsi; peut-être même dira-t-il que qu'il se veillait, le lundi après le crime, elle fut en proie à deux crises d'hallucination telles qu'il fit par deux fois appeler le docteur Achery.
Tout cela évidemment n'est

M. Thirion
M. Thirion, qui fut modèle chez M. Steinheil, raconte que le malheureux peintre était profondément triste, si triste qu'il rêvait de mourir. Il voulait à tout prix assurer la situation de sa fille. Et quand il lui annonça ses fiançailles, il ajouta: "Maintenant, je puis mourir." Il semblait se débattre de plus en plus de son intérieur. Un soir, après une des dernières séances, il lui dit: "A bon, nous ne nous reverrons plus." Il éprouvait des somnolences irrésistibles, déclarait que le matin ses paupières étaient si lourdes qu'il pouvait à peine les ouvrir.
Et M. Thirion de raconter une anecdote plutôt amusante. Malheureusement, le témoin joint d'une superbe barbe de patriarche et la moitié des mots se perdent dans ces mots de bigre.
On comprend vaguement qu'il s'agit de certain député que Mme Steinheil invita à dîner pour lui laver la tête. "Ah! ce qu'elle l'a bien assés!" disait le lendemain le peintre encore en admiration.
Mais quel député?... Hélas! l'histoire ne le connaît jamais. Son nom ne franchit pas la barbe de neige.
—Après tout, il n'est peut-être plus réin, lance M. Antony Aubin en manière de consolation.
Et l'irrésistible bon rire de la salle semble gagner Mme Steinheil elle-même, qui s'enfonce précipitamment la tête dans son mouchoir.
FÉLIX BELLE.

Arrestation d'escrecs à Paris
Paris, 20 novembre — Quatre hommes et une femme qui se faisaient passer pour des millionnaires américains, mais qui, croit-on, font partie d'une bande d'escrecs internationaux, ont été arrêtés ce matin à Paris.
La police les accuse de vols importants de bijoux. Une perquisition opérée à leur domicile a amené la découverte de bijoux d'une valeur de près de cent mille francs, qui, selon l'opinion des agents de la sûreté ont été volés dans quelques grands hôtels et villas de la Côte d'Azur.
L'un des individus arrêtés a déclaré se nommer John Francks, de New York, et a déjà été à une époque expulsé du territoire français; un autre est un nommé Jacob Hymen, de Philadelphie. La police n'a pas encore réussi à identifier la femme qui paraît être d'origine anglaise ou américaine.
Deux cuirassés en construction
Londres, 29 novembre — Les quill's de deux navires de guerre, l'Orion, du type Dreadought amélioré, et le Lion, un croiseur cuirassé ont été posés aujourd'hui, celle de l'Orion à Portsmouth et l'autre à Devonport.
Le Lion marque une évolution sensible dans la construction des cuirassés. Il aura une puissance de 70,000 chevaux, alors que son prédécesseur immédiat n'en avait que 45,000, et une capacité de 21,000 tonnes. Mesurant 700 pieds de long, ce sera le plus grand navire de guerre qui aura jamais été mis à flot.
Ce qu'a rapporté la voix d'Alé-
lina Patti.
New York, 29 novembre — Alé-
dina Patti, d'après un cable-
gramme de Londres au Times, a
gagné \$4,000,000 en chantant.
Elle vient de célébrer le cinquante-
ième anniversaire de ses débuts
au théâtre qu'elle fit le 25 novem-
bre 1859 à l'Académie de Musi-
que de New York, dans le rôle
de Lucie. Elle recevait alors
\$100 par semaine. Ses appon-
nements quelques années après
furent de \$1,000 par soirée.
Médiateur de la paix.
Londres, 29 novembre — Les
Etats-Unis ont demandé aujour-
d'hui au Roi Edouard, par l'inter-
médiaire du ministère étranger
d'agir en médiateur dans le diffé-
rend qui existe entre le gouverne-
ment Américain et le Chili au
sujet de la réclamation Alop.